

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

ADOPTION D'UN BUDGET ÉQUILIBRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

WINNIPEG, le 30 mars 2021 – La Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) a adopté le 29 mars dernier le budget pour l'année scolaire 2021-2022. Ce budget prévoit un résultat d'exercice équilibré grâce à l'utilisation du surplus de 2 millions de dollars. Ce fut un exercice difficile qui a pris en compte de possibles augmentations de salaires du personnel, non financées par la province du Manitoba.

Détails du budget :

- Dépenses prévues : 101 264 000 \$
- Revenus anticipés : 99 314 000 \$

La présentation de l'ébauche budgétaire 2021-2022 avait eu lieu lors d'une séance publique virtuelle le 15 mars et les membres de la communauté avaient jusqu'au 29 mars pour consulter le document au site Web de la DSFM et rendre leurs commentaires et suggestions.

En adoptant ce budget, la CSFM s'assure que les écoles maintiennent le financement nécessaire pour continuer d'offrir un enseignement de qualité et d'accompagner les élèves dans leur construction identitaire.

-30-

Source :

Joanne McAvoy
Agente des communications
Division scolaire franco-manitobaine
204 894-6160
joanne.mcavoy@dsfm.mb.ca

La Division scolaire franco-manitobaine est un réseau de 25 établissements d'enseignement en français, dont un centre d'apprentissage pour adultes, répartis à l'échelle du Manitoba. Vous pouvez suivre les activités de la DSFM sur notre site Internet DSFM.mb.ca et sur les réseaux sociaux DSFMecole.